

Pseud. 50, *argento mi usus inuento siet*, devenue synonyme de *opus est* ; cf. le développement de sens de gr. χρήσις, χρήσθαι ; *usus fructus*, expression asyndétique désignant le droit d'usage et de jouissance d'un bien dont on n'est pas propriétaire (par opposition à *mancipium*, cf. Lucr. 3, 971) : *est ius alienis rebus utendi fruendi, salua rerum possessione*, Dig. 7, 1, 1.

De là *usūfructuārius* : usufruitier, terme juridique (Gaius, Dig.). — Cf. aussi *usū capiō* : « prendre par usage ». Ancien juxtaposé dont les éléments ont tendu à se souder. Terme de droit, auquel correspond un substantif *usūcapiō*, -ōnis : *est dominii adeptio per continuationem possessionis anni uel biennii; rerum mobiliū anni, immobiliū biennii*, Ulp., Fgm. tit. 19. — Sur *usūcapiō* ont été faits *usū-recipiō*, -*receptiō* (Gaius).

Usus est demeuré dans les langues romanes (M. L. 9099), qui en ont tiré un dénomination : *fr. us* (remplacé par *usage*), *user* ; B. W. s. u.

Dérivés : *usūalis* et *usūrius*, tous deux tardifs ; *usuārius* subst. m. : usager, usufruitier (termes de droit).

Usūra : usage (ancien et classique). Spécialisé dans la langue du droit au sens de « profit retiré de l'argent (prêté) », « intérêt, usure », M. L. 9098. De là *usūrārius* « dont on a la jouissance » ou « qui porte intérêt », irl. *usuire* ; *usūrula* (Gloss.).

Usūto : usage. Rare, non classique, usité seulement dans des locutions toutes faites : *usūtō esse, usūtōnī grātiā; usūbilis* (CGL II 597, 63, *usibile, bonum*) ; cf. M. L. 9094.

Usūtātūs : d'un fréquentatif *usūtor* (Gell. 10, 21, 2 ; 17, 1, 9), et *usūtō* non attesté en dehors de la glose *usūtor* : χρῶπατ, CGL II 479, 17, à la fois de sens actif et passif : 1^o qui se sert de ; 2^o usité, usuel (sens le plus fréquent) ; *usūtātē*. Souvent confondu avec *usūtātūs*.

Usūrōpō, -ōs : prendre possession par usage. Terme de droit, qui peut-être s'est employé d'abord de celui qui prenait une femme (*rapere*) sans passer par des noces légitimes ; cf. Gell. 3, 2, 12 sqq. S'est appliqué ensuite à toute espèce d'objets dans le sens de « s'approprier, prendre possession ou connaissance de », puis « usurper » ; et par affaiblissement « faire usage de, employer », e. g. *ū. uōcem* « employer un mot » (cf. *nūncupō*) ; de là l'emploi dans le sens de « surnommer » (cf. *perhibēri*) ; e. g. Cic., Off. 2, 11, 40, *Laelius is, qui Sapientis usurpatur*. — Dérivés : *usūrpātō* (classique) ; *usūrpātōr*, -trix (tardifs), -ōrius ; *usūrpātīus* ; *usūrpābīs*.

Composés : *abūtor* : 1^o « in usum consumere », dit Non. 76, 27, définissant *abūsa* « in usum consumpta ». C'est sans doute le sens premier, cf. *absūmō*, etc. ; par suite « user complètement de », e. g. T.-L. 27, 46, 11 : *exēundūm in aciem abūtendumque* (= tirer tout le parti possible) *errōre hostiūm* ; 2^o détourner de son usage, abuser, mésuser.

Dérivés : *abūsus*, -ūs m. : 1^o emploi de choses foncibles (opposé à *ūsus*), cf. Don., Andr. Prol. 5 : *usū est ager, dōmus, abūsuī uīnum, oleum, et cetera huius modi* ; 2^o abus (sens rare), M. L. 55 ; *abūsō* : 1^o terme de rhétorique traduisant le gr. κατάρρησις ; 2^o abus

(langue de l'Église) ; d'où *abūsor* (langue de l'Église) ; *abūsiūs* (tardif) ; *abūsiū* (Quint.) ; *cōtōr*, calque de συγχρόμαι (Vulg.) ; *deutor* (Corn. Nep., Eum. 11, 3, douteux) ; *exūtor*? un participe *exūssum* au sens de *abūsum* « déposé complètement » est quelquefois admis dans Plt., Tri. 406 ; mais le texte est douteux, et sans doute faut-il lire *exūctum*. Cf. aussi **adūsō*, -ōs, M. L. 215.

L'existence de la diptongue est confirmée par osq. *ūtītīuf*, nom : sg. « *ūsīō », pélign. *oīsa* « ūsā » (casnar oīsa aītāe)? Mot italien, mais dont aucune étymologie claire n'est connue.

Uua, -ae f. : 1^o raisin ; et grappe de raisin. Se dit, par extension, d'autres fruits ou baies, de forme semblable au raisin (*ūua amōmi*, *laurī* ; *u. agrestis*, *canīna*, *coruīna*, *lupīna*, *tamīnia*), ou de la grappe que forme un essaim d'abeilles ; 2^o luette = *otapūnā* ; 3^o sorte de poisson de mer (?) de Saint-Denis, *Vocab.*, s. u.). Ancien (Caton), classique, usuel. M. L. 9104 et 9105, *ūvula*, *ūvola* (Plin. 27, 44) : petit raisin.

Composé : *ūvifer* (St., Sil.).

On pense naturellement à lit. *uga* « baie », v. sl. *jagoda* « fruit », *vin-jaga* « raisin ». Mais on ne voit pas comment établir le rapport. La terminologie de la « vigne » est, du reste, ou empruntée (*uīnum*, etc.) ou récemment adaptée (*ūtīs*). Le gr. οὐ « cormier » ne convient ni pour la forme ni pour le sens.

Uueō, -ōs, -ēre : être humide. Attesté seulement au participe *ūueōs* (époque impériale).

Formes nominales et dérivés : *ūuor*, Varr., L. L. 5, 104 : *uua ab uuore* ; *ūuēscō*, -is : devenir humide (Lucr.) ; *ūuidus* et *ūdus* : humide (attestée depuis Plt. ; surtout poétique) ; *ūuidulūs* (Catull.) ; *ūuidūtās* (tardif, rare) ; *ūdō*, -ās : humecter (tardif).

Udor? : dans Varr., L. L. 5, 24 : *hinc* (scil. *ex uerbo* « *hūmus* ») *udus, uuidus* ; *hinc sudor et udor*, si toutefois *udor* n'est pas la transcription du gr. οὐδω.

Uuidus, *ūdus* ont cédé devant *ūmidus* que soutenait le rapprochement populaire avec *humus*. Les emplois de ces formes sont rares et presque uniquement poétiques ; *ūuor*, *udor* ne se trouvent que dans Varron, dont ce sont peut-être des inventions étymologiques. Cf. *ūlīgō* et *unda* ?

Uuluāgō (*uulgāgō*, *bulbāgō*), -inis f. : asaret. De *uula* ; la plante passait pour emménagogue. V. André, *Lex.* s. u.

Uxor, -ōris f. : femme légitime prise par le mari « *liber[or]um sibi quaeſendum grātiā* » ; terme juridique (*uxōrem dūcere* [jamais coniugem], *habēre* ; dans les textes de lois, *uxor* s'oppose à *uir*) et familier ; le terme noble est *coniugia*. Ancien et classique. M. L. 9106 (représentants rares et qui n'ont pas tous survécu) ; *mulier* est beaucoup mieux représenté.

Dérivés : *uxōrius* : relatif à l'épouse ou au mariage, d'où *uxōrius* : faible pour son épouse ; *uxōrium* : impôt sur les célibataires ; *uxōriūs* (Gloss.) ; *uxorūla*, terme de tendresse familier ; cf. aussi M. L. 9107, **uxōrāre* « prendre femme ».

Le seul mot qui admette un rapprochement est arm. *amusin* « époux, épouse », qui se laisse décomposer en

am- « avec » et une formation de la racine **euk-* « être habitué à, apprendre » qu'a l'arménien dans *usanim* « j'apprends ». En latin, il n'y a que le sens de « épouse », parce que *uxor* doit être une combinaison de **uk-*, à rapprocher de l'arménien *us-*, et -sōr-, le même élément qui figure dans *soror* (**swe-sor* étant « la personne féminine du groupe » ; pour **swe*, cf. *sodālis*) et dans les

formes féminines des noms de nombre : skr. *tisrdh* (3), *cāstārah* (4), etc. ; **uk-sōr-* est une sorte de composé. Bien que limité à l'italique, le mot est donc ancien ; c'est un des archaïsmes de l'italique. Le pélignien a *usur* (nominatif pluriel) ? et, sur la malédiction osque de Vibia, se lit *usurs*, qui peut signifier « *uxōrēs* » (mais le sens est douteux ; v. Vetter, *Hdb.*, n. 6). V. *soror*.¹

X

Xystus (-*tum* n.), -I m. : galerie couverte, colonnade. Emprunt au gr. ξυστός (-τον), depuis Cicéron.

Z

Zingiberi : transcription du gr. ζυγγίβερις, lui-même de source orientale, qui est à l'origine du fr. *gingembre*. M. L. 6919.

Zinzala, -ae f. : moustique. Tardif (Cassiod., Gl.) ; onomatopée passée dans les langues romanes. M. L. 9623.

Zinzjō, *xinzilulō*, -ās : gazouiller (Suét.). Onomatopée. M. L. 9622.

Zippulæ, -ārum f. pl. : mot tardif (*Vitae Patr.*), désignant une sorte de pâtisserie. Conservé en napolitain : *zepolla*.

Zizania, -ae f. : transcription du gr. ζιζανία, pl. de ζιζανίον « ivraie », passé dans la langue de l'Église au sens de « jalouse, discorde », etc.

Ziziphus (-*phum*), -I m. : transcription du gr. ζιζυφόν « jujube » et « jujubier ». M. L. 8627.

Zōna, -āe (sōna, Plt.) f. : ceinture. Emprunt ancien au gr. dor. ζώνα. Dérivés : *zōnārius* (Plt.) ; *zōnātūm* (Lucil.) ; *zōnula* (Catull.) ; *zōnālis* (Macr.). Composé hybride : *septizōnūm* : le zodiaque, d'après *septimontium*. Formes romaines savantes.